



Déclaration liminaire à la CAPD du 4 juin 2018

PPCR a permis des avancées concernant l'accès à la hors classe et devrait garantir l'accès pour toutes et tous à ce grade.

Mais des questions demeurent qui interrogent la profession :

- d'abord, si la suppression de la note répond à une demande que nous avons portée, son remplacement par un avis tout aussi inéquitable n'est pas satisfaisant. De nombreux collègues nous font part de leur étonnement quant à l'avis émis par un inspecteur que beaucoup ne connaissent même pas ! Les avis suscitent donc beaucoup d'incompréhension, de suspicion voire de colère car les collègues se sentent remis en cause dans leur professionnalité. Dans une même école, des collègues qui comparent leurs avis ne comprennent pas les écarts d'appréciation injustifiés à leurs yeux et pouvant être source de dissension. Nous souhaitons donc savoir quels critères ont été appliqués et nous demandons que ces avis soient explicités par les inspecteurs à tous les collègues qui en feront la demande.
- Pour l'instant cet avis n'est de plus pas révisable, le SNUipp-FSU intervient auprès du ministère pour obtenir qu'il le devienne car comment penser qu'il soit possible de bloquer toute évolution à un collègue ?
- L'ancienneté prise en compte pour le calcul du barème est celle de l'ancienneté dans la plage d'appel (à partir de 2 ans dans le 9ème échelon) Cela désavantage les collègues ex-instituteurs qui ont été intégrés par liste d'aptitude et n'ont pas eu de reconstitution de carrière. Ils ont donc une double peine puisque déjà freinés dans leur progression.
- Pour départager les barèmes en cas d'égalité, c'est l'ancienneté dans le corps qui est prise en compte et non l'ancienneté générale de services comme nous le continuons de le demander ; là encore cela défavorise les anciens instituteurs qui ont accédé plus tard au grade des PE.

Lors du groupe de travail du 28 mai dernier, nous avons demandé qu'un regard particulier soit porté sur les collègues qui ont été d'abord instituteurs. Ce sont 27 collègues promus à la HC sur les 71 qui ont d'abord eu accès au corps d'élève instituteur. Mais ce sont 106 collègues parmi les non promus qui ont aussi d'abord eu accès au corps d'élève instituteur. Ces collègues ne peuvent pas rester longtemps sur le bord du chemin. Ils doivent pouvoir accéder à la hors-classe.

23 collègues sur les 71 qui vont accéder à la HC sont au 10ème échelon. Et 48 collègues sont au 11^{ème} (sur 77 collègues au 11ème qui attendent l'accès à la HC). Les collègues ayant l'AGS la plus élevée devraient d'abord être promus. Nous sommes tous méritants, et peut-être même d'autant plus d'ailleurs que cela fait plus longtemps que nous faisons ce métier. Ce sont pourtant 29 collègues qui sont au 11^{ème} échelon qui vont y rester.

Comment travailler en équipe lorsque, par le biais des promotions, les situations sont aussi contrastées ?